

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

**Objet : FONCTIONNEMENT COMMUNAUTE**

**Avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Actes budgétaires.**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

**Etaient présents** : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues,, F. Gatounes, B. Saudemont, J. Revoux, G.Jullien.

**Excusés** : C. Marseille, M. Gaignaire, A.Chevallier remplacé par G.Jullien

Le programme ACTES, conçu et conduit par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire :

- fournit aux services de la Préfecture et des Sous Préfectures, un outil d'aide et de suivi du contrôle de légalité sous la forme d'une application « métier » ;
- permet aux collectivités de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

Par délibération du 11 avril 2011, la Communauté de Communes des Deux Buëch a adhéré à ce programme lié aux actes réglementaires.

Il est maintenant possible pour la Communauté de Communes Buëch Dévoluy d'adhérer à ce programme pour les actes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité de ses membres l'adhésion au programme ACTES pour les décisions budgétaires et charge le Président de signer l'avenant correspondant.

votants : 29	pour : 29	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-Db130\_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014

Publication : 23/12/2014

Pour le Président  
par délégation

Ainsi fait et délibéré à Veynes  
lès jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Marie Bernard

